

monde, vous ne ferez que multiplier les bains de sang et favoriser à long terme la destruction de tout ce qui vous tient à coeur. Il n'est pas trop tard et j'espère sincèrement que tous les intéressés reviendront sur leur décision.

Afrique du Sud

Les signes du danger sont bien visibles. En imposant un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud en novembre 1977, le Conseil de sécurité invoquait pour la première fois les dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre un État membre, confirmant ainsi une politique appliquée volontairement par le Canada depuis 1963. Le recours au chapitre VII a été à juste titre considéré comme une grave décision, prise seulement après une étude très sérieuse du problème et une évaluation soigneuse de ses incidences. Cette décision confirme donc notre conviction, selon laquelle la paix et la stabilité en Afrique australe continueront d'être menacées tant que sévira le régime de l'*apartheid*.

Le Canada a également appuyé l'appel lancé aux gouvernements dans la perspective d'une réévaluation de leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud. Même si cet élément n'a été intégré à aucune résolution du Conseil de sécurité, le gouvernement canadien a néanmoins décidé de prendre certaines mesures. Ainsi, le 19 décembre 1977, j'annonçais que le Canada mettait fin progressivement à ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud et qu'il préparait un Code de conduite destiné à régir le comportement des sociétés canadiennes travaillant en Afrique du Sud. Nos rapports avec ce pays continueront de faire l'objet d'une révision permanente...

Zimbabwe

Il est évident que toutes les parties en conflit doivent se rencontrer sans tarder si l'on veut obtenir un règlement pacifique sur la base du plan anglo-américain généralement accepté. Le Canada souhaite toujours le succès du plan et, le cas échéant, est disposé à offrir une aide appropriée.

Moyen-Orient

...Le Canada a appuyé et encouragé le processus de négociation entrepris à Jérusalem. Nous avons applaudi à l'audacieuse initiative du président Carter qui a pris sur lui de rassembler à nouveau les chefs

de gouvernement d'Israël et de l'Égypte à camp David, et nous approuvons les accords qui y ont été signés; ils sont un jalon sur la longue route menant à la paix, route que nos soldats surveillent depuis maintenant plus de 20 ans. Nous espérons qu'une étude attentive du cadre élaboré à camp David permettra aux parties en cause de reconnaître qu'il constitue une assise solide pour un règlement pacifique général.

La délégation du Canada à la trentetroisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies se composait ainsi:

Représentants

- M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, chef de la délégation.
- M. William Barton, ambassadeur et représentant permanent du Canada près les Nations Unies, New York.
- M. Maurice Dupras, député à la Chambre des communes et secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Représentants suppléants

- M. G.A.H. Pearson, directeur général du bureau des Affaires des Nations Unies au ministère des Affaires extérieures.
- M. C.O. Rousseau, ambassadeur du Canada au Venezuela.
- Sylva Gelber, conseiller spécial au ministère du Travail.
- M. M. Copithorne, conseiller juridique au ministère des Affaires extérieures.
- M. P. Lapointe, ministre-conseiller et représentant permanent suppléant du Canada près les Nations Unies, New York.

...Nous ignorons quelle forme pourrait prendre un éventuel règlement pacifique; il pourrait notamment prévoir une participation internationale à l'exécution de ses modalités. Le Canada examinerait très attentivement toute demande d'aide en ce sens. Nous espérons également que les autres aspects du problème seront étudiés dans le contexte des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Il se peut que la communauté internationale soit appelée à contribuer généreusement, et le Canada est certainement prêt à accorder toute l'aide dont il peut disposer.

Droits de la personne

...Une troisième question exige une atten-

tion et une action immédiates, et c'est le peu de progrès réalisés par l'ONU en ce qui concerne la protection des droits de la personne de par le monde. Mentionnons à cet égard la tragique situation qui règne au Kampuchea démocratique. [Voir article p. 3]. Le 8 septembre, mon gouvernement remettait à la Commission des droits de l'homme un rapport détaillé s'appuyant sur une série de déclarations faites volontairement à nos représentants par des réfugiés du Kampuchea, dont bon nombre venaient de quitter leur pays. Les témoignages des réfugiés confirment les allégations émanant d'autres sources et selon lesquelles le gouvernement du Kampuchea démocratique a systématiquement violé les droits fondamentaux de ses citoyens et poursuit sa répression et ses exécutions. Cette situation appelle le genre de participation efficace que notre organisation devrait être en mesure de fournir.

Le gouvernement du Canada est d'avis qu'une enquête sur le respect des droits de la personne au Kampuchea démocratique s'impose de façon immédiate. J'incite les membres de cette Assemblée à appuyer la recommandation que nous avons faite en ce sens à la Commission. Je les invite aussi à réfléchir à leurs obligations envers le nombre croissant de réfugiés du Vietnam, du Laos et du Kampuchea actuellement confiés aux soins du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le Canada a déjà accueilli 7 000 réfugiés de cette région, dont un certain nombre de l'ancien Cambodge, et il a assumé entièrement le coût de leur réinstallation; nous considérons ce coût, qui dépasse les \$3,7 millions, comme une contribution importante, quoiqu'indirecte, aux activités fort valables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Dans le contexte de la situation tragique qui règne au Kampuchea démocratique, permettez-moi d'annoncer ici que le Canada portera de 50 à 70 le nombre des familles de réfugiés du Vietnam, du Laos et du Kampuchea qu'il acceptera chaque mois. Au cours des 12 prochains mois, plus de 1 000 réfugiés supplémentaires devraient donc pouvoir s'installer chez nous. En outre, le Canada versera au Haut-Commissariat un supplément de \$500 000 pour appuyer ses activités précieuses d'aide d'urgence en Asie du Sud-Est.

...La résolution 32/8, adoptée par con-
(suite à la page 8)